

Département de MAINE ET LOIRE  
Arrondissement de Saumur  
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du conseil municipal du 4 juillet 2023

Convocation du 27/06/2023

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents : 11

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été mis en ligne le 6/07/2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre du mois de juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juillet sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

**Président** : Armelle PONCET.

**Secrétaire de séance** : Isabelle JOREAU

**Présents** : Armelle PONCET, Marie-Claire VIRIEUX, Isabelle JOREAU, Mireille FOURMOND, Dominique GIRARD, Yvonne FREMONT, Vincenzo AGRELO, Anne MAYER, Magalie MARTIN, Philippe VARIN et Frédéric BRUERE.

**Absents** : Christophe GIGNON et Olivier CHARRIER.

**Bon pour pouvoir** : Néant.

**DCM 2023-28 VENTE DE BUTS**

Le Maire informe le conseil municipal que [REDACTED] propose d'acheter à la commune les buts de handball.

[REDACTED] quitte la salle de conseil municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** de vendre à [REDACTED] les buts au prix de 50.00 € (cinquante euros)

**CHARGE** Madame le Maire de signer et d'effectuer les démarches nécessaires au nom de la commune pour la vente de ce matériel.

Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la transmission  
en Sous-préfecture de Saumur,  
Le 6/07/2023  
Et de la mise en ligne le 6/07/2023

Pour copie certifiée conforme,  
LA BREILLE LES PINS,  
Le 6/07/2023  
Le Maire,  
Armelle PONCET

Le secrétaire



Accusé de réception en préfecture  
049-214900458-20230704-dcm2023-28-DE  
Date de télétransmission : 06/07/2023  
Date de réception préfecture : 06/07/2023